



Cfdt:

Aviation Civile

COMMUNIQUÉ

Pouvoir d'achat - traçons le cap pour l'aviation civile !

Juillet 2022

La revalorisation de 3,5% du point d'indice est un pas dans la bonne direction pour les agents de la DGAC mais il est insuffisant.

La revalorisation des régimes indemnitaires et des contractuels :

✈ **Les régimes indemnitaires** pour de nombreux agents de la DGAC une partie importante de la rémunération relève de régimes indemnitaires qui ne sont pas indexés sur le point d'indice.

Au niveau national, la CFDT demande dès à présent l'intégration de ces éléments de rémunération dans le dispositif de revalorisation.

✈ **Les contractuels** nous n'accepterons pas de voir la rémunération des agents contractuels décrochés pour celles et ceux dont la rémunération n'est pas indexée sur le point d'indice.

Tracer le cap en ouvrant des négociations nationales et locales sur les rémunérations :

👉 **Négocier au niveau national les mesures de revalorisation** : la CFDT, premier syndicat de France, se bat dès à présent pour une revalorisation supérieure du point d'indice, une révision des grilles de rémunération notamment pour les catégories C, B et les débuts de carrière en général.

👉 **Développer le télétravail et mieux le prendre en charge** : limiter le coût des déplacements est un enjeu majeur, le télétravail y contribue.

👉 **Ouvrir les négociations sur les rémunérations à la DGAC** : au-delà de l'impact majeur de l'inflation, la refonte des régimes indemnitaires, des avancements, la redistribution d'une partie des économies budgétaires liées aux restructurations restent en suspens.

“ L'inflation remet les rémunérations au cœur du débat.



La CFDT les mettra au cœur du dialogue social.

On construit pour vous et avec vous

VOTRE VOIX
NOTRE ACTION



Flashez
ici pour
en savoir plus !

#ParlonsEngagement
#CFDT

CONTACTEZ-NOUS :



cfdt-dgac@regis-dgac.net



01 58 09 45 55



www.spac-cfdt.org



fb.me/CFDTDGAC